

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021 – 19 h.

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers municipaux à l'exception de Madame LE PARC Sandrine (pouvoir à Madame JONCOUR Martine), Monsieur FONTUGNE Pierre (pouvoir à Monsieur LE GOFF Ronan)

Secrétaire de séance : Monsieur GENTRIC Alexis.

➤ FINANCES :

Le Conseil autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, dès le 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget, soit 126.301 € maximum.

➤ PARTICIPATION AUX FRAIS D'ECOLAGE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE POULDERGAT ET GUILER-SUR-GOYEN – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021.

Le Conseil valide les participations des Communes de Pouldergat et Guiler Sur Goyen aux frais d'écolage pour l'année scolaire 2020/2021 :

- Pouldergat : 1 enfant de Landudec est scolarisé à Pouldergat ; 1 enfant de Pouldergat est scolarisé à l'école privée de Landudec : pas de participation

- Guiler Sur Goyen : 7 enfants de Guiler sont scolarisés à Landudec, 6 enfants landudécois sont scolarisés à Guiler. Lors de la réunion de concertation du 25 novembre 2021, il a été convenu que : en cas de garde alternée, les frais de scolarité sont partagés par moitié entre chaque commune. L'un des enfants de Guiler est concerné. Le montant de la participation par enfant est de 804,07 € (montant de l'année précédente 788,31€ revalorisé selon un taux de 2%). La commune de Guiler-sur-Goyen versera à Landudec une participation de 1.206,10€ (soit 1,5 part).

➤ RAPPORT GÉNÉRAL D'ACTIVITÉS 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Les Conseillers Municipaux se sont fait présenter et commenter le rapport général d'activités de l'année 2020 de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

➤ CONVENTION VOIRIE AVEC LA CCHPB - REVISION :

Le Conseil adopte la nouvelle convention voirie de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden qui a pour but de clarifier les compétences et le niveau d'intervention de chaque collectivité.

➤ LOGICIEL MARCHÉS PUBLICS :

Le Conseil valide l'acquisition d'un logiciel de gestion des marchés publics auprès de JVS-Mairistem, en partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour un montant de 1.710 € T.T.C.

➤ EGLISE : RESTAURATION DU RETABLE DU ROSAIRE

Suite à la consultation d'entreprises pour la restauration du retable du Rosaire, le Conseil approuve le choix du Maire (décision n°08/2021) de retenir les entreprises suivantes :

- lot 1 : Menuiserie -restauration du support bois :

Atelier Jean-Marc DARDE au prix de 47.995€ H.T.

- lot 2 : Polychromie - restauration de la statuaire et de la polychromie :

Atelier GOURGUENEZ au prix de 23.075 €

pour un montant total de travaux de 71.070 € H.T. – 85.284 € T.T.C.

Des aides financières seront sollicitées.
